

# **Le martyre ecclésial de sainte Jeanne d'Arc à Rouen: Une lecture théologique du *Procès de Condamnation***

François-Marie Léthel ocd

*Conférence donnée à Rouen le 6 février 2025 dans le cadre des rencontres « culture et religion »  
co-organisées par l'ICP-Rouen et l'Institut Normand de Sciences Religieuses*

Nous allons considérer le long et dramatique *Procès de Condamnation* de Jeanne d'Arc qui s'est déroulé à Rouen et qui s'est achevé le 30 mai 1431 avec sa mort sur le bûcher, après 4 mois d'interrogatoires. Nous essaierons d'en faire une lecture théologique, dans la lumière de la Passion de Jésus toujours présente dans la vie de l'Eglise, et spécialement dans l'expérience et le témoignage des saints<sup>1</sup>.

*Jeanne dans la "ronde des saints", entre Catherine de Sienne et Thérèse de Lisieux*

Il convient d'abord de contempler Jeanne dans la communion des saints, dans cette "ronde des saints" peinte par le bienheureux fra' Angelico, où les saints et les anges se donnent la main<sup>2</sup>. Ainsi, dans sa très belle catéchèse du 26 janvier 2011 sur Jeanne d'Arc, le Pape-théologien Benoît XVI nous la présente donnant une main à sainte Catherine de Sienne et l'autre à sainte Thérèse de Lisieux<sup>3</sup>.

D'abord, en comparant Jeanne et Catherine, il écrit:

"Ce sont deux jeunes femmes du peuple, laïques et consacrées dans la virginité; deux mystiques engagées non dans le cloître, mais au milieu de la réalité la plus dramatique de l'Eglise et du monde de leur temps. Ce sont peut-être les figures les plus caractéristiques de ces «femmes fortes» qui, à la fin du Moyen-âge, portèrent sans peur la grande lumière de l'Evangile dans les complexes événements de l'histoire. Nous pourrions les rapprocher des saintes femmes qui restèrent sur le Calvaire, à côté de Jésus crucifié et de Marie sa Mère, tandis que les Apôtres avaient fui et que Pierre lui-même l'avait renié trois fois. L'Eglise, à cette époque, vivait la crise profonde du grand schisme d'Occident, qui dura près de 40 ans. Lorsque Catherine de Sienne meurt, en 1380, il y a un Pape et un Antipape; quand Jeanne naît en 1412, il y a un Pape et deux Antipapes. Avec ce déchirement à l'intérieur de l'Eglise, des guerres fratricides continuelles divisaient les peuples chrétiens d'Europe, la plus dramatique d'entre elles ayant été l'interminable «Guerre de cent ans» entre la France et l'Angleterre".

Telle est bien la situation évangélique de Jeanne et de Catherine dans le même contexte historique de la grande crise de l'Eglise et de la société politique à la fin du Moyen-âge. Elles sont ces femmes plus courageuses que les hommes, plus proches de Jésus dans sa Passion, avec Marie près de la Croix.

Et c'est dans cette même lumière de la Passion de Jésus que Benoît XVI nous présente la profonde relation entre Jeanne et Thérèse de Lisieux:

"J'ai plaisir à rappeler que sainte Jeanne d'Arc a eu une profonde influence sur une jeune sainte de l'époque moderne: sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Dans une vie complètement différente, passée

---

<sup>1</sup> Dans ma thèse de doctorat en théologie, j'avais consacré un long chapitre à Jeanne d'Arc: *Connaître l'Amour d'Christ qui surpasse toute connaissance. La théologie des saints* (Venasque, 1989, ed du Carmel, p. 299-362).

<sup>2</sup> C'est dans cette "ronde des saints" que j'ai présenté Jeanne d'Arc pendant la retraite prêchée pour Benoît XVI et la Curie Romaine en 2011, texte publié dans le volume: *La lumière du Christ dans le Coeur de l'Eglise* (Paris, 2011, ed Parole et Silence, p. 209-224).

<sup>3</sup> Cf Nous en donnons le texte intégral dans l'annexe 1.

dans la clôture, la carmélite de Lisieux se sentait très proche de Jeanne, vivant au cœur de l'Eglise et participant aux souffrances du Christ pour le salut du monde. L'Eglise les a réunies comme patronnes de la France, après la Vierge Marie. Sainte Thérèse avait exprimé son désir de mourir comme Jeanne, en prononçant le Nom de Jésus (*Manuscrit B*, 3r), et elle était animée par le même grand amour envers Jésus et son prochain, vécu dans la virginité consacrée".

Malgré la grande différence du genre de vie et du contexte historique, les deux saintes vivent à la même profondeur l'Amour de Jésus et de son Eglise en communiant à sa Passion Rédemptrice, Jeanne à Rouen et Thérèse à Lisieux. Proches de Marie, elles sont les deux plus belles étoiles de la sainteté en France, et plus précisément en Normandie dans la proximité géographique des villes de Rouen et de Lisieux! Jeanne qui avait été la libératrice d'Orléans est finalement la martyre de Rouen. C'est le sommet de son parcours de sainteté!

Dans le texte que nous venons de citer, Benoît XVI se référait à l'un des plus beaux passages de *l'Histoire d'une âme*, lorsque Thérèse nomme Jeanne parmi les martyrs (et non parmi les guerriers), en rappelant son dernier mot, ce *Nom de Jésus* qu'elle prononce en mourant sur le bûcher<sup>4</sup>. Que Jeanne soit martyre, c'était pour Thérèse une évidence, ici comme dans les autres textes qu'elle lui a consacrés<sup>5</sup>. Elle la désigne toujours comme *vierge et martyre*.

Mais surtout, c'est Jeanne elle-même qui parle de son martyre dans l'interrogatoire du 14 mars au matin:

"Luy dient ses voix: Pran tout en gré, ne te chaille de ton martire; tu t'en vendras enfin eu royaume de paradis. Et ce lui dient ses voix simplement et absolument, c'est assavoir sans faillir. Et elle appelle ce: martire pour la paine et adversité qu'elle seuffre en la prison; et ne sçcait se plus grant souffrera, mais s'en actent a nostre Sire"<sup>6</sup>.

Cependant, l'Eglise a canonisé Jeanne en 1920 comme vierge, mais non pas comme martyre, car cela n'était pas possible à l'époque. Il s'agit en effet d'un martyre absolument unique, puisque Jeanne est *martyre de l'Eglise, dans l'Eglise, par l'Eglise et pour l'Eglise*: d'abord condamnée comme hérétique Jeanne a été finalement canonisée<sup>7</sup>.

Aujourd'hui, il faudrait que l'Eglise la célèbre comme *vierge et martyre*, non seulement dans le propre de France, mais dans l'Eglise universelle. Ce serait une grande lumière pour toute l'Eglise dans les épreuves qu'elle traverse actuellement, dans son chemin de réforme et de purification, dans sa lutte contre le péché qui est présent en elle. Car le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc a été une des plus bouleversantes confrontations entre la sainteté et le péché à l'intérieur de l'Eglise. La mission ecclésiale de Jeanne est beaucoup plus importante que sa mission politique.

### *Le Procès de Condamnation, "actes du martyre" de Jeanne*

---

<sup>4</sup> *Manuscrit B*, 2v. Publiée maintenant dans le texte authentique, tel que Thérèse l'avait écrite, *l'Histoire d'une âme* réunit les trois *Manuscrits Autobiographiques* (Ms A, B et C) et deux *Prières* essentielles: *Prière au jour de la Profession* (Pri 2) et *Acte d'Offrande à l'Amour Miséricordieux* (Pri 6). Tel est le texte principal de Thérèse qui illumine tous les autres: *Lettres* (LT), *Poésies* (PN), *Récréations Pieuses* (RP) et *Prières* (Pri). Tous ces textes de la sainte sont réunis dans le volume: THERESE DE LISIEUX: *Oeuvres Complètes*, Paris, 1992, ed Cerf/DDB.

<sup>5</sup> En particulier ses deux pièces de théâtre: *La mission de Jeanne d'Arc* (RP 1) et *Jeanne d'Arc accomplissant sa Mission* (RP 3). Nous avons de belles photos de Thérèse dans le rôle de Jeanne.

<sup>6</sup> *Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, vol I, p. 148 (Interrogatoire du 14 mars au matin). Nous nous référons à l'édition scientifique des deux *Procès* publiée par la *Société de l'Histoire de France*: Edition critique du texte original en latin et en français médiéval et traduction, avec introductions et tables (Paris, 1960-1989, ed. Klincksieck) : *Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc* (3 volumes) ; *Procès en Nullité de la Condamnation de Jeanne d'Arc* (Klincksieck., 1977-1989, 5 volumes). Nous citons toujours le volume I du *Procès de Condamnation* (PC) qui contient le texte original. Pour le *Procès en Nullité* (PN), nous nous référons aussi au volume I. Pour les interrogatoires du *Procès de Condamnation*, nous citons le texte de la "Minute française" en français médiéval, tel que Jeanne le parlait. Là où la Minute fait défaut, nous citons la traduction de l'Instrument latin.

<sup>7</sup> J'ai développé ce thème du martyre de Jeanne d'Arc dans le panégyrique prononcé à la cathédrale de Rouen le 11 mai 2024.

Jeanne a été jugée, condamnée comme hérétique et envoyée au bûcher par un grand tribunal ecclésiastique, composé de membres éminents de la hiérarchie de l'Eglise, évêques et prêtres.

Notre source principale pour contempler ce martyr de Jeanne est le texte du *Procès de Condamnation*, un texte d'une qualité historique extraordinaire, que nous pouvons considérer comme "les actes de son martyr", en le comparant aux "actes des martyrs" des premiers siècles, rédigés par les persécuteurs, par le tribunal qui les a condamnés. Nous avons de tels textes pour le philosophe saint Justin au second siècle et pour l'évêque saint Cyprien au troisième siècle. Ces textes, qui nous donnent les questions et les réponses, sont bien meilleurs que les passions édifiantes et légendaires.

Ainsi, le *Procès de Condamnation* nous a conservé toutes les paroles authentiques de Jeanne recueillies dans les interrogatoires pendant les 4 derniers mois de sa vie entre février et mai 1431. Les réponses de Jeanne concernent toutes les étapes, toutes les dimensions et tous les aspects les plus profonds de sa vie. Du point de vue de la critique historique, le texte du Procès de Condamnation est d'une qualité exceptionnelle. Les trois principaux manuscrits sont des copies authentiques, écrites et signées par les mêmes notaires ecclésiastiques qui étaient présents au Procès et qui écrivaient les réponses de Jeanne. Ils faisaient leur travail à la perfection: Sur 400 pages de texte, il y a très peu de variantes. Donc, il n'y a aucun doute sur l'authenticité de ces paroles de Jeanne, C'est la source principale qui nous permet d'entrer dans son cœur..

Elle est complétée par la deuxième source qui est le *Procès en Nullité de la Condamnation* (inexactement appelé "Procès de Réhabilitation") qui a recueilli (entre 1450 et 1456) la déposition d'environ 120 témoins oculaires de la vie de Jeanne: des paysans témoins de son enfance, des soldats ses compagnons d'armes, des ecclésiastiques, et spécialement ceux qui avaient participé au *Procès de Condamnation*, etc. <sup>8</sup>.

La vie de Jeanne a été brève -elle est morte à 19 ans – mais extraordinairement remplie et unifiée par la charité, ce "mystère de la charité de Jeanne d'Arc" qui avant tant fasciné Charles Péguy. L'amour de Jésus se trouve toujours à la première place, comme source de l'amour du prochain. Comme le note Benoît XVI, "la libération de son peuple est une oeuvre de justice humaine que Jeanne accomplit dans la charité, par amour de Jésus". Son expérience mystique, qui commence à l'âge de 13 ans avec ses "voix", est la source de son action politique, dont l'étape fondamentale est la libération d'Orléans, suivie du sacre de Charles VII à Reims. Son action qui dure environ un an est suivie d'une année de passion, à partir de sa capture à Compiègne. Elle s'achève dans son martyre à Rouen.

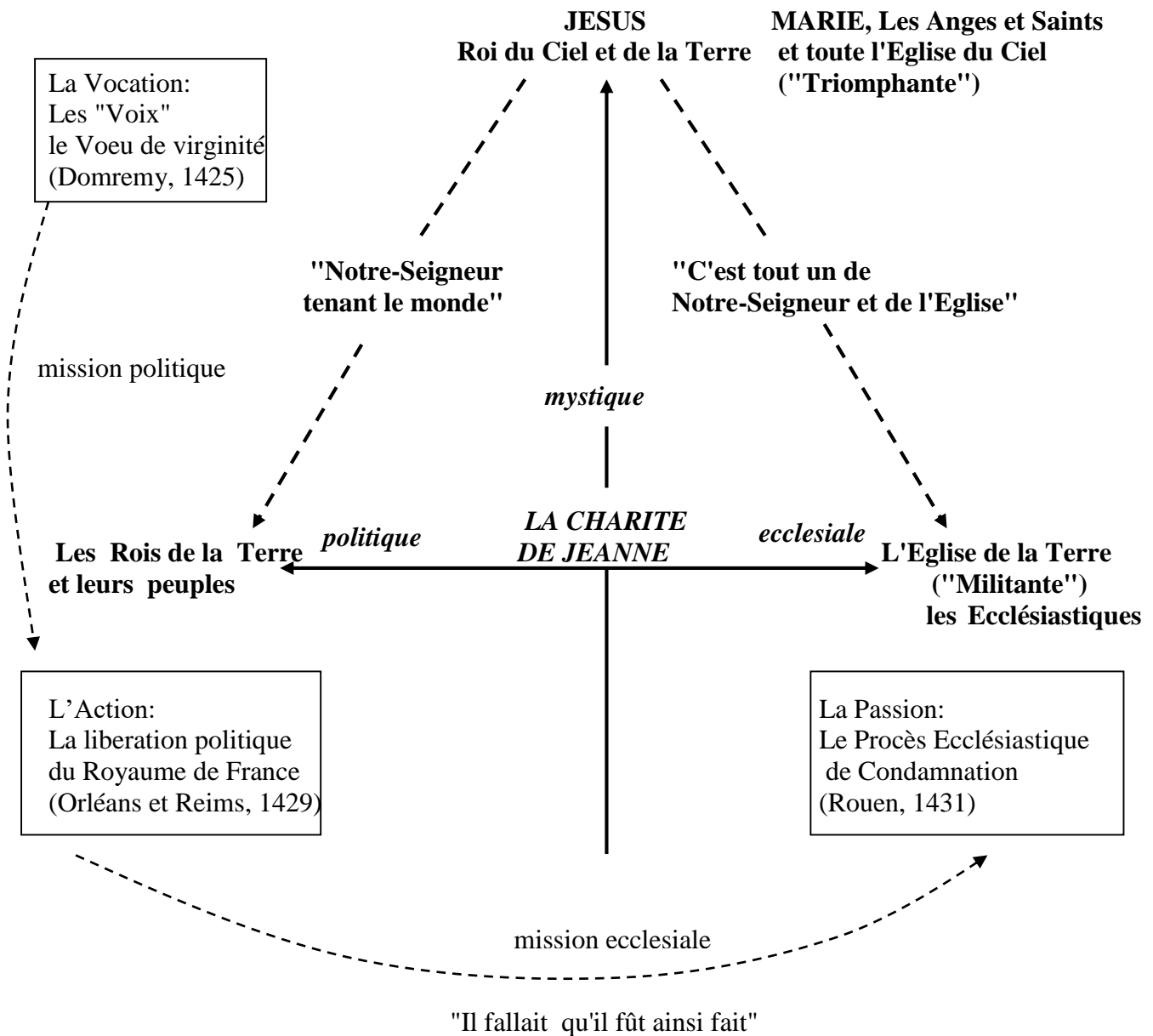
Il y a là une mystérieuse logique qui est celle de la Croix. Dans l'interrogatoire du 10 mars, Jeanne raconte comment, lorsqu'elle était devant Melun, ses voix lui ont annoncé qu'elle serait bientôt prisonnière de ses ennemis, en lui répétant "qu'il fallait qu'il fût ainsi fait" (Interrogatoire du 10 mars, PC p. 112). C'était comme l'écho des paroles de Jésus après sa Résurrection: "Ne fallait-il pas que le Christ souffrit sa Passion pour entrer dans sa gloire?" (Lc 24, 26). Ainsi, il fallait que Jeanne souffrît sa passion dans l'Eglise avant d'entrer dans la Gloire du Ciel!

### *La Charité de Jeanne d'Arc comme synthèse de sa "théologie vécue"*

Avant de concentrer notre attention sur la *Passion* de Jeanne, il est indispensable de rappeler brièvement l'ensemble de sa vie unifiée et illuminée par la charité. Du point de vue théologique, il y a une extraordinaire cohérence que nous pouvons représenter dans un schéma symbolique qui a la forme de la Croix.

---

<sup>8</sup> Cf le beau livre de Régine PERNOUD: *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins* (Col "Livre de Vie")



A partir de ce centre de perspective qu'est la charité, on peut voir toutes les dimensions de l'expérience de Jeanne et toutes les étapes de sa vie qui sont successivement : *La vocation, l'action et la passion.*

La dimension fondamentale de la charité de Jeanne est la dimension *verticale ou mystique*. C'est simplement *l'Amour de Jésus vécu* de la manière la plus intense, dans une vie de prière profonde et continue. Nous en trouvons l'expression la plus parfaite dans ses dernières paroles. Selon tous les témoins, la Sainte est morte dans les flammes du bûcher, le matin du 30 mai 1431, en prononçant à haute voix le *Nom de Jésus*<sup>9</sup>.

Mais avant d'être exprimée dans son dernier souffle, l'invocation du Nom de Jésus avait été comme la respiration continue de son âme. Depuis son enfance à Domremy, Jeanne avait reçu l'influence de la spiritualité du Nom de Jésus, alors diffusée dans le peuple chrétien par les Franciscains, disciples de saint Bernardin de Sienna. La vie mystique de Jeanne est fortement christocentrique.

<sup>9</sup> Voici par exemple le témoignage de Mauger Leparmentier : "Dans le feu elle a crié plus de six fois "Jhesus !" et par-dessus tout dans son dernier souffle elle a crié d'une voix forte "Jhesus !" de telle manière qu'elle a pu être entendue par tous ceux qui étaient présents" (PN, p. 457).

Avec Jésus, il y a toujours Marie. Marie est très présente dans la prière et la vie de Jeanne qui porte un anneau avec les Noms de *Jésus et de Marie* et qui fait écrire ces deux Noms partout : sur son étendard et sur les lettres qu'elle dicte (car elle ne savait ni lire ni écrire).

Comme le rappelait Benoît XVI, le contexte politique de la vie de Jeanne est celui de la grande guerre entre la France et l'Angleterre, la "Guerre de cent ans". Le contexte ecclésial est celui du *Grand Schisme d'Occident* suivi de la *Crise Conciliaire*. Nous verrons plus loin le rapport entre Procès de Jeanne et cette grande crise de l'Eglise.

Il faut souligner le fait que la mission de Jeanne concerne directement la vie politique, et concrètement, la libération de son peuple. Sa "théologie vécue" contient une authentique "théologie de la libération". Jeanne rencontrera de la manière la plus dramatique les plus grands problèmes ecclésiaux de son temps, dans sa Passion. "Il fallait qu'il fut ainsi fait" lui disaient ses "voix", en annonçant la mystérieuse "nécessité" de sa passion dans l'Église.

Dans le cœur de Jeanne la charité est donc ce grand amour de Jésus et des frères qui embrasse toute la réalité humaine dans sa double dimension *ecclésiale et politique*. Tel est le sens des deux expressions fondamentales de Jeanne reprises sur notre schéma : "Notre Seigneur tenant le monde" (Interrogatoire du 17 mars après-midi, p. 172) et "C'est tout un de Notre Seigneur et de l'Église" (Interrogatoire du 17 mars au matin, p. 166). On peut parler de "charité politique", parce que l'action de Jeanne est certes une œuvre de justice humaine, mais d'une justice qui, dans son cœur, n'est pas à côté de la charité, mais totalement "informée", pénétrée, transfigurée par la charité, la charité étant selon saint Thomas "racine, mère et forme de toutes les vertus" (S Th I-II q 62 art 4).

### *Vocation mystique et action politique*

La première période de la vie de Jeanne, que nous avons indiquée par les mots : *La vocation, les "voix" et le vœu de virginité*, s'est déroulée dans le secret de sa prière, de son cœur, pendant sa vie cachée dans son petit village de Domremy (où elle était née en 1412), à la frontière de la France et de la Lorraine. Il s'agit véritablement du début de la vie mystique de Jeanne, avec déjà sa double référence politique et ecclésiale. Sur ce point, nous avons le témoignage de Jeanne elle-même, un témoignage très riche et précis, car elle a été plusieurs fois interrogée à ce sujet dans le *Procès de Condamnation*.

En lisant les paroles de Jeanne sur sa vocation on entend comme un écho du récit évangélique de l'Annonciation, lorsque l'Ange du Seigneur a été envoyé à une Vierge pour lui révéler une mission extraordinaire et lui demander son consentement (Lc 1, 26-38). Dans cette lumière, en effet, Jeanne raconte le début de son expérience mystique quand elle avait treize ans (c'était donc en 1425) : sa première rencontre avec l'Ange envoyé par Notre Seigneur (Interrogatoire du 22 février, p. 47-48), un Ange qui, dans les rencontres suivantes se fera connaître personnellement comme l'Archange saint Michel (Interrogatoire du 15 mars, p. 162-163). Pour parler de ses révélations, Jeanne use le plus souvent des mots "*la voix*" ou "*les voix*". Mais il s'agit en même temps de "visions corporelles", c'est-à-dire localisées corporellement dans l'espace. Ainsi Jeanne raconte qu'elle baisait la terre là où avait reposé l'Ange, et elle dit aussi que souvent elle voyait les anges au milieu des chrétiens (Interrogatoire du 12 mars au matin, p. 125)<sup>10</sup>.

Dès la première rencontre, l'Ange enseignait à Jeanne trois choses : "être bonne, fréquenter l'église et venir en France" (Interrogatoire du 22 février, p. 48), pour accomplir son œuvre de libération. Ainsi, il est clair que, dès le début, ces révélations ont un contenu politique, et c'est là un fait unique dans l'histoire de la mystique. En même temps, le rapport de Jeanne avec l'Église est défini avec les paroles "fréquenter l'église". Il s'agit de l'église comme édifice matériel, mais en relation symbolique avec le mystère de l'Église "une, sainte, catholique et apostolique".

Jeanne obéira pleinement à ce commandement, en intensifiant sa pratique religieuse, avec l'assistance à la messe tous les jours, ainsi que la Communion et la Confession fréquentes. Elle prie beaucoup, avec le peuple de Dieu ou seule devant le Saint Sacrement, le Crucifix ou la statue de Marie. Les témoins en parlent souvent. Cette manière de "fréquenter l'église" détermine aussi

---

<sup>10</sup> Cf l'admirable texte de S. Thomas sur l'Annonciation : l'Ange est apparu à Marie en une vision corporelle (III q 30, art. 3).

exactement la place de Jeanne dans l'Église, celle d'une simple fidèle laïque qui n'a reçu aucune mission de réformer l'Église, à la différence de sainte Catherine ou de saint François, appelés par Jésus à "réparer sa maison qui tombe en ruines"<sup>11</sup>. Ainsi la plus grande mission de Jeanne, sa mission ecclésiale, ne sera plus son action mais sa passion.

Pour bien interpréter ce surprenant contenu politique de l'expérience mystique de Jeanne et de ses révélations, il faut dire qu'il s'agit du surnaturel incarné en une personne, dans un contexte particulier<sup>12</sup>. On ne peut séparer en effet l'expérience mystique de Jeanne de son expérience humaine, historique. Son expérience mystique intensifie et multiplie son expérience humaine. Quand, par exemple, elle affirme que "l'Ange lui racontait la grande pitié qui était au Royaume de France" (Interrogatoire du 15 mars, p. 163), nous trouvons l'illustration de ce rapport entre l'expérience mystique et l'expérience humaine. Humainement en effet, Jeanne appartenait à ce peuple qui souffrait tant à cause de l'oppression et de la Guerre, et il faut remarquer, à ce propos, qu'elle était une paysanne (alors que ses juges sont des bourgeois). Les paysans étaient sans défense, et ainsi, son village de Domrémy a été incendié par les troupes ennemies. Elle a dû alors s'exiler dans la ville voisine de Neufchâteau. Jeanne avait un grand amour pour les pauvres, les malades et tous les souffrants.

Les *voix* sont toujours présentes dans sa vie mystique, durant son action comme durant sa passion. Avec l'Archange saint Michel viennent aussi Catherine d'Alexandrie et Marguerite d'Antioche, Vierges et Martyres, deux saintes très populaires en Occident comme en Orient. Et ceci montre encore comment l'expérience mystique de Jeanne est profondément enracinée dans la piété populaire de son temps<sup>13</sup>. Notre Pape François insiste beaucoup sur la valeur théologique et spirituelle de la piété populaire<sup>14</sup>. Les "voix" représentent donc un aspect important de la vie mystique de Jeanne, comme un dialogue continu avec l'Église du ciel (toujours en référence à Jésus et à Marie). Cet aspect plus extraordinaire, Jeanne le vit toujours avec simplicité et sobriété. Ses réponses montrent son merveilleux équilibre spirituel la pureté de sa foi, et aussi son bon sens et son esprit critique par rapport à toutes les superstitions, et surtout par rapport à la sorcellerie, à toutes ces "diableries" qui préoccupent tant ses juges. Elle démasque ainsi Catherine de la Rochelle, une fausse mystique soutenue par le frère Richard, franciscain (Interrogatoire du 3 mars, p. 104-105).

Un des aspects essentiel de la sainteté de Jeanne est la *virginité*. Elle est appelée par tous et par elle-même : "la Pucelle", c'est-à-dire la vierge. Jeanne avait fait spontanément vœu de virginité "la première fois qu'elle avait entendu ses voix", c'est-à-dire au jour de son "Annonciation", à l'âge de 13 ans (Interrogatoire du 13 mars au matin, p. 123). C'est sa réponse immédiate dans le don total d'elle-même à Jésus. Elle-même parle "de sa promesse faite à Notre-Seigneur de bien garder sa virginité de corps et d'âme" (Interrogatoire du 14 mars après-midi, p. 149-150). "Garder la virginité de l'âme" signifie pour elle demeurer toujours dans l'état de grâce. Cette virginité spirituelle s'exprime dans l'obéissance absolue à la volonté de Notre-Seigneur, même quand il commande des choses apparemment impossibles.

En ce qui concerne la virginité du corps, les deux *Procès* ne permettent aucun doute. Il est historiquement certain que Jeanne a pu la garder toujours, jusqu'à la mort, alors qu'elle vivait dans les conditions les plus dangereuses pour une femme jeune et belle vivant jour et nuit seule avec des

---

<sup>11</sup> *Fonti Francescane*, n. 593.

<sup>12</sup> On peut appliquer exactement à l'expérience mystique de Jeanne ce que Benoît XVI a dit à propos des voyants de Fatima : "En 2000, dans la présentation, j'avais dit qu'une apparition, c'est-à-dire un événement surnaturel, qui ne vient pas seulement de l'imagination de la personne, mais en réalité de la Vierge Marie, du surnaturel, qu'un tel événement entre dans un sujet et s'exprime dans les possibilités du sujet. Le sujet est déterminé par ses conditions historiques, personnelles, de tempérament, et donc traduit ce grand événement surnaturel dans ses possibilités de voir, d'imaginer, d'exprimer, mais dans ses expressions, formées par le sujet, se cache un contenu qui va au-delà, plus profondément, et c'est seulement dans le cours de l'histoire que nous pouvons voir toute la profondeur, qui était – disons – « vêtue » dans cette vision possible aux personnes concrètes" (Interview dans l'avion, 11 mai 2010, à Fatima).

<sup>13</sup> Les deux *Procès* sont une mine très riche pour connaître la religion populaire à la fin du Moyen-Âge, puisqu'ils nous ont transmis les témoignages de nombreux paysans, et aussi des curés de ces villages.

<sup>14</sup> Au début de son pontificat, dans son Exhortation Apostolique *Evangelii Gaudium*, il ne craignait pas de la désigner comme *mystique populaire* et "vraie spiritualité incarnée dans la culture des simples", s'exprimant "par la voie symbolique, plus que par l'instrument de la raison", en la considérant comme un véritable "lieu théologique" (n. 124 et 126).

soldats, d'abord ses compagnons d'arme et ensuite les soldats anglais qui étaient ses gardiens à Rouen. Au sujet de sa virginité, les témoignages les plus beaux sont proprement ceux des soldats, ses compagnons d'armes. Ces hommes qui ont vécu si proche d'elle ont tous été fascinés par sa lumineuse pureté<sup>15</sup>. Ainsi vécue dans le monde, la virginité consacrée est pour une femme le maximum de la liberté, n'appartenant et n'étant soumise à aucun homme, mais à Jésus seul. Il en va de même pour sainte Catherine de Sienne.

L'action politique de Jeanne, qui commence en 1429 peut être interprétée à la lumière de l'Évangile de *la Visitation*. Dans cette visitation libératrice, nous retrouvons en effet les accents du *Magnificat*. Comme Marie, Jeanne se met en voyage "en hâte" (cf Lc 1, 39). Une femme qui l'avait hébergée au début de sa mission la compare à "une femme qui attend un enfant"<sup>16</sup>. Cette expression d'une femme du peuple est très caractéristique. La mission de Jeanne a cet aspect de maternité. La femme qui porte déjà dans son cœur la libération de son peuple devra, en quelque manière, "l'enfanter" dans la douleur à travers son action. A la même femme, Jeanne avait aussi exprimé sa claire conscience d'être une vierge porteuse de libération, en disant ces mots : "N'avez-vous pas entendu cette prophétie que la France serait perdue à cause d'une femme et qu'elle serait restaurée par une vierge des marches de Lorraine ?" (PN, p. 298).

La prophétie populaire à laquelle Jeanne fait allusion était comme un reflet politique de la grande antithèse entre Ève et Marie. La femme qui avait perdu la France était la Reine Isabeau de Bavière, l'indigne mère du Dauphin Charles qui l'avait déshérité en faveur du roi d'Angleterre. La vierge était évidemment Jeanne, qui avait seulement 17 ans quand elle a accompli cette mission, mais qui apparaît comme une femme adulte, d'une force incroyable pour convaincre, par sa parole, les hommes indécis et découragés dans une situation désespérée<sup>17</sup>.

Dans l'action libératrice de Jeanne, il y avait deux points essentiels : la libération de la ville d'Orléans assiégée par les Anglais (8 mai 1429) et le sacre du Roi Charles VII à Reims (17 juillet 1429). A cause de leur immense valeur symbolique, ces deux faits portaient la dynamique de la libération complète de la France.

Les deux *Procès* sont très riches sur cette action politique de Jeanne, œuvre de justice qu'elle vit dans la charité, toujours en référence à Jésus "Roi du Ciel et de la Terre". Ainsi, sur son étendard, elle a fait peindre l'image de "Notre-Seigneur tenant le Monde", avec les Noms de Jésus et de Marie, et les deux Archanges Michel et Gabriel comme adorateurs du Christ-Roi<sup>18</sup>. L'instrument de Jeanne pour la libération est cet étendard, et non pas son épée. En ce sens elle affirme qu'elle "préférerait 40 fois son étendard à son épée, et que, dans les batailles elle portait toujours l'étendard pour ne tuer personne, et qu'elle n'a jamais tué personne" (Interrogatoire du 27 février, p. 78). C'est une image de paix, parce que, dans la charité, Jeanne veut évidemment la paix, et non la guerre.

Ainsi, le premier acte de sa mission est une offre de paix aux Anglais qui assiègent la ville d'Orléans, dans la lettre dictée par elle, et insérée dans le *Procès de Condamnation* (Interrogatoire du 27 mars, p 221-222). L'intention alors exprimée par Jeanne est une vraie paix dans la justice entre Anglais et Français, entre leurs deux rois chrétiens, avec le désir d'accomplir ensemble "le fait le plus beau qui n'ait jamais été accompli pour la chrétienté". Comme sainte Catherine de Sienne, prédicatrice du "saint passage", Jeanne exprime la même grande intention des saints et des papes à la fin du Moyen-Age : la réconciliation entre les souverains chrétiens d'Occident pour venir au secours de leurs frères d'Orient, toujours plus menacés par les Turcs (Constantinople tombera environ 20 ans plus tard, en 1453).

Dans cette vision médiévale, les rois chrétiens, concrètement les deux rois d'Angleterre et de France, sont seulement les "lieutenants" du Christ-Roi, chacun pour son royaume et pour son peuple. Ils n'en sont pas les propriétaires puisque tout appartient seulement à Jésus. C'est un vrai patriotisme, mais sans nationalisme.

<sup>15</sup> Témoignages (PN) du Duc d'Alençon (p. 387), du Conte de Dunois (p. 325), du Chevalier Jean d'Aulon (p. 486), et des deux premiers compagnons de Jeanne : Jean de Metz (p. 291) et Bertrand de Poulengy (p. 306).

<sup>16</sup> Témoignage de Catherine Royer (PN, p. 298).

<sup>17</sup> Cf le témoignage du premier compagnon de la Pucelle, Jean de Metz, qui a raconté sa rencontre décisive avec elle (PN, p. 289-290).

<sup>18</sup> Cette description précise de l'étendard est faite par Jeanne elle-même dans les interrogatoires du *Procès de condamnation* (PC, p. 78, 114, 171). Ensuite, cet étendard a disparu.

Nous devons encore noter que cette vision chrétienne de la politique n'est pas *cléricale*, mais profondément *laïque* (comme celle du roi saint Louis au XIII<sup>e</sup> siècle). Pour elle, toutes les réalités politiques sont dans les mains du Christ-Roi, Créateur de Sauveur du Monde, mais non pas dans les mains des ecclésiastiques. Jeanne est une figure exemplaire de sainte laïque qui vit, sans séparation et sans confusion, son appartenance à l'Église et son engagement politique, mais tout cela dans l'unité d'une relation vivante avec le Christ par la charité, la foi et l'espérance. Elle est le plus bel exemple d'une sainte laïcité française!

### *La Passion dans l'Église*

La Passion de Jeanne se déroule à Rouen, la métropole de la Normandie, qui était alors comme la capitale des Anglais en France. Prisonnière, gardée par des soldats anglais, elle est jugée puis finalement condamnée par des ecclésiastiques français qui avaient fait le choix politique opposé. Le *Procès de Condamnation* est un drame absolu que nous pouvons contempler en toute sa profondeur grâce aux sources, en suivant son déroulement jour après jour. Charles Péguy voyait dans ce procès une des plus parfaites images de la Passion de Jésus, et la même interprétation a été reprise dans le chef-d'œuvre cinématographique de Carl Dreyer : *La Passion de Jeanne d'Arc*.

Les deux juges - l'évêque et l'inquisiteur - et les nombreux assesseurs du Procès sont tous d'importants ecclésiastiques. En plus du juge principal, l'évêque Pierre Cauchon, il y a d'autres évêques, et même un cardinal. Tous les autres sont des prêtres, et principalement des théologiens de l'Université de Paris, prêtres diocésains et religieux des différents Ordres, abbés et prélats. A la fin du Procès, le jugement solennel de l'Université de Paris, avec les deux Facultés de théologie et de droit canonique, a été décisif pour la condamnation de Jeanne comme hérétique (19 mai, p. 352-374).

Dans la plus intime union avec Jésus "signe de contradiction" (cf Lc 2, 34), Jeanne a elle aussi "souffert une telle contradiction de la part des pécheurs" (cf He 12, 3), une contradiction absolue à tous les niveaux de sa vie et de son être.

En effet, au-delà de *l'évidente opposition politique*, on voit clairement, *chez ces ecclésiastiques* leur hostilité envers une *laïque* et l'*orgueil des théologiens de l'Université* en face d'une *mystique illettrée*. Et plus profondément encore, Jeanne est une *femme accusée par des hommes* qui lui reprochent de porter un habit d'homme et d'accomplir des œuvres d'homme, alors qu'elle devrait se limiter aux travaux de femme à la maison. A ces accusations Jeanne répondra avec humour: "Quant aux travaux de femmes, il y a bien assez d'autres femmes pour les faire" (Interrogatoire du 27 mars, p. 213).

Les réponses de Jeanne sont merveilleuses, pleines de sagesse, de pureté et elles expriment toute son intelligence et son extraordinaire liberté spirituelle. Dans cette situation si dramatique, Jeanne s'efforce toujours de vivre en "prenant tout en gré" et en continuant "de faire bon visage, hardiment". C'est le sourire de l'innocence que la souffrance n'arrive pas à effacer.

Humainement parlant, elle était absolument seule, sans aucun soutien, ni humain ni spirituel. Dès le début du *Procès* elle exprime le désir d'assister à la Messe et de recevoir la Communion, une demande qu'elle va souvent renouveler et qui se heurtera toujours à un refus. C'est seulement au dernier moment, le matin de sa mort, qu'elle pourra recevoir la Communion dans sa prison avant d'être conduite à la place du Vieux Marché pour être brûlée.

Elle est confrontée aux plus terribles menaces: D'abord la torture (Interrogatoire du 9 mai, en présence des instruments de torture p. 348-349), puis le bûcher et finalement l'enfer. Elle se sent aussi menacée dans sa virginité, enchaînée dans sa prison et gardée par des soldats anglais qui la détestent. Ayant dû résister à des tentatives de viol, elle préfère garder son habit d'homme qui la protège d'avantage qu'un habit de femme.

Toutefois, malgré des moments de peur et d'effroi, elle demeure au fond confiante et sereine, parce qu'elle est toujours avec Jésus dans le continuel dialogue de la prière. Le *Procès de Condamnation* nous a conservé une de ses prières personnelles : "Tres doux Dieu, en l'onneur de vostre sainte passion, je vous requier, se vous me amez, que vous me revelez comment je dooy respondre a ces gens d'eglise" (Interrogatoire du 28 mars, p. 252).

La réponse du Seigneur, à travers les "voix", ne concerne pas directement les questions théologiques des juges, mais c'est plutôt l'invitation à s'abandonner avec confiance dans ses mains,



à demeurer joyeuse dans la souffrance avec l'espérance assurée du Ciel, comme on le voit dans ce beau texte déjà cité: "Prends tout en gré, ne te chaille de ton martyre ; tu t'en viendras à la fin au Royaume de Paradis" (Interrogatoire du 14 mars au matin p. 148).

Quand nous voyons, au fil des interrogatoires, toute l'extraordinaire beauté de son âme, nous sommes stupéfiés par l'aveuglement spirituel de ses juges, prêtres et théologiens, lesquels, en l'entendant et en écrivant toutes ses paroles, ne voient en elle que le mal, alors qu'ils sont convaincus de représenter le bien, la vérité, et de parler *In Nomine Domini* (les premiers mots du *Procès de Condamnation*, p. 1) et de sa Sainte Église. On pense évidemment à la parole de Jésus sur la Croix: "Père, pardonne-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font" (Lc 23, 34). Ils n'avaient pas conscience de condamner une sainte!

Jeanne respecte leur sacerdoce en leur demandant les sacrements de pénitence et d'eucharistie. En matière de foi, "elle leur répondra comme si elle était devant le Pape de Rome" (Interrogatoire du 1<sup>er</sup> mars, p. 81). Son coeur reste ouvert, alors que leur coeur est fermé. Elle apparaît toujours comme une personne qui écoute la voix du Seigneur dans sa conscience, qui écoute ses juges et leur répond, alors que ses juges sont plutôt un "collectif" dans lequel chaque personne s'efface en se conformant au jugement dominant du groupe, et surtout de l'Université de Paris.

Il est clair que ces ecclésiastiques, avant tout pour des raisons politiques, voulaient la condamnation de Jeanne. Ainsi, comme dans le procès de Jésus, ils ont cherché différents motifs avant de s'arrêter sur le meilleur. Au début du procès, dans les premiers interrogatoires, ils pensent à la superstition, à l'immoralité, et aussi à la sorcellerie, mais toutes ces accusations sont balayées, anéanties, par les réponses de Jeanne qui font toujours resplendir la pureté de sa foi et de sa vie, et montrent son profond équilibre.

Progressivement, ils ont trouvé la meilleure arme pour la condamner dans leur théologie de l'Eglise, leur ecclésiologie, avec le thème de la *soumission à l'Eglise Militante*, qui domine les interrogatoires à partir du 15 mars. C'est de leur part une affirmation extrême de la *potestas ecclesiastica*, d'un pouvoir clérical absolu qui exige de la part de tous les fidèles une soumission inconditionnelle. Dans le Procès, cette doctrine est magistralement présentée le 2 mai par Jean de Châtillon, Docteur en théologie et professeur de l'Université de Paris, avec une affirmation absolue de *l'infailibilité* de l'Eglise qui ne peut jamais se tromper ni juger quelqu'un injustement (p. 338). Présentée à Jeanne comme la vérité de la foi en l'Eglise, selon l'article du Credo: "Je crois en l'Eglise, Une, Sainte, Catholique et Apostolique", cette fausse doctrine était en réalité l'expression la plus radicale du *conciliarisme*<sup>19</sup>.

Cette doctrine avait été formulée au Concile de Constance en 1415 pour mettre fin au Grand Schisme d'Occident<sup>20</sup>. Les théologiens, et principalement ceux de l'Université de Paris, avaient affirmé le pouvoir suprême de l'Église militante comme pouvoir du Concile, auquel toute personne, même le Pape, devait se soumettre<sup>21</sup>. Mais il faut préciser que le pouvoir du Concile était pratiquement le pouvoir des théologiens qui, dans ces conciles, de façon tout à fait anormale, avaient le même droit de vote que les Évêques<sup>22</sup>. Tels sont les théologiens qui à Constance ont condamné et brûlé Jean Hus, maintenant réhabilité par l'Eglise.

---

<sup>19</sup> C'est une découverte que je dois au P. Yves Congar. Quand j'étudiais le *Procès de Condamnation*, dans les années 70, je m'étais particulièrement intéressé à son aspect ecclésiologique. La problématique de la soumission à l'Église militante telle qu'elle est exprimée dans le *Procès de Condamnation*, m'apparaissait comme un *vrai totalitarisme ecclésiastique qui ne laissait plus aucune place à la personne et à sa conscience*. Dans cette vision, la médiation ecclésiastique exclut pratiquement la relation immédiate du fidèle avec Dieu. Je pensais que cette incroyable ecclésiologie était seulement une idéologie fabriquée *ad hoc* pour condamner Jeanne. Mais dès notre première rencontre, le Père Congar me montra immédiatement qu'il s'agissait de la plus typique ecclésiologie conciliariste du moment. Donc les juges de Jeanne n'avaient pas fabriqué cette doctrine pour la condamner, mais c'était vraiment leur doctrine, une doctrine erronée mais qu'ils croyaient être sincèrement la foi en l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Et ce fait rend le *Procès* de Jeanne encore plus dramatique.

<sup>20</sup> Cf Dans l'annexe 2 le schéma qui résume cette difficile question.

<sup>21</sup> Concile de Constance, Décret *Haec Sancta* (*Conciliorum Oecumenicorum Decreta*, Bologne, 1973, p. 385).

<sup>22</sup> A ce moment on peut parler d' "un magistère des Docteurs", selon le Père Yves Congar (*L'Église de Saint Augustin à l'époque moderne*, Paris, 1970, Cerf, p. 243-244). On voit en même temps une tendance à un "ecclésiocentrisme" qui est à la limite de l'"ecclésiolatrie". Le même Père Congar rappelle à ce propos que, au Concile

Les théologiens parisiens du Procès de Jeanne vivent dans ce climat. Ils sont convaincus de représenter l'Église Militante et de jouir de son infailibilité. Ils peuvent juger infailliblement l'expérience de Jeanne dans sa dimension mystique et dans sa dimension politique. Jeanne doit donc se soumettre "absolument et inconditionnellement" à leur jugement. Son "hérésie" va être de mettre une condition à sa soumission, selon ses propres paroles dans le dramatique interrogatoire du 31 mars (qui était le Samedi Saint): Elle "répond que, de ce que on lui demande, elle s'en rapportera à l'Eglise Militante pourvu qu'elle ne lui commande chose impossible à faire" (p. 286-287). Cette "chose impossible", que l'on va exiger d'elle est de renier radicalement sa conscience en attribuant à l'esprit du mal, au diable, toute son expérience mystique et son engagement politique, et cela au nom de son appartenance à l'Eglise.

Les juges de Jeanne l'ont mise en face d'un choix dramatique: ou bien se soumettre à leur jugement, contre sa conscience, en attribuant à l'esprit du mal son expérience mystique et son engagement politique, ou au contraire, renier son appartenance à l'Église. Le miracle est que Jeanne n'a pas choisi. Sans jamais pouvoir se justifier sur le plan théologique, la sainte a affirmé jusqu'à la fin *sa triple fidélité ecclésiale, mystique et politique*. Et on ne peut imaginer une plus grande épreuve au niveau de la foi, de l'espérance et de la charité.

C'était une épreuve de la *foi*, parce que ces théologiens présentaient à Jeanne, comme contenu de la foi, une théorie qui la condamnait comme hérétique. Toutefois, Jeanne affirmera jusqu'à la fin: *Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique*.

C'était une épreuve de l'*espérance* parce que cette soumission que les juges présentaient à Jeanne comme indispensable pour son salut éternel, lui apparaissait au contraire, comme ce qui le rendait impossible, parce que en totale opposition avec sa conscience. Jeanne elle-même le dit clairement dans le dernier interrogatoire, deux jours avant son supplice, en affirmant que "si elle dit que Dieu ne l'a pas envoyée, elle se damnera ; que vray est que Dieu l'a envoyée" (Interrogatoire du 28 mai, p. 397-398)..

Et enfin, c'était surtout une épreuve de l'*amour, de la charité*. Jamais l'amour de l'Église n'a été autant mis à l'épreuve, mais Jeanne, jusqu'à la fin, continuera à affirmer son amour pour l'Église, alors même que les représentants de l'Église la font tellement souffrir, et finalement mourir. C'est l'Amour de Jésus qui est toujours le fondement de son amour héroïque envers l'Église. "Je m'en attends à Notre-Seigneur, je l'aime de tout mon cœur" (Interrogatoire du 2 mai, p. 337). Telles sont ses paroles prononcées en un de moments les plus dramatiques. De même elle répond que "en ce qui concerne l'Église, elle l'aime, elle la voudrait soutenir de tout son pouvoir pour notre foi chrétienne" (Interrogatoire du 17 mars au matin, p. 165).

Six jours avant son supplice, Jeanne a fait appel au Pape, mais cet appel a été rejeté par ses juges (24 mai, p. 387)<sup>23</sup>.

Avant de conclure, il convient de considérer plus particulièrement les derniers jours du Procès, la "semaine sainte" de Jeanne communiant à l'Agonie de Jésus et à son abandon sur la Croix.

### *La chute et le relèvement de Jeanne (24-30 mai)*

Jeanne a eu un moment de faiblesse le 24 mai lors du jugement solennel au cimetière de Saint Ouen, lorsque le bûcher était préparé et que l'évêque avait commencé de lire la sentence de condamnation. Elle a accepté la soumission qu'on exigeait d'elle en signant son abjuration: "Puisque les gens de l'Eglise disoient que ses apparicions et revelacions n'estoient point a soustenir ne a croire, elle ne les vouloit soutenir" (PC p. 388). Moyennant cette soumission, elle sauve sa vie. Elle est condamnée à la prison perpétuelle, et elle accepte de quitter son habit d'homme et de revêtir un habit de femme.

---

de Bâle, pendant la proclamation du Credo on faisait la gémulation, non seulement pour les paroles *Et Incarnatus est*, mais encore une deuxième fois pour les paroles *Et Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam* (*Ibid*, p. 313).

<sup>23</sup> Il faut ajouter qu'aussitôt après la mort de Jeanne, certains de ses juges participeront au Concile de Bâle, affirmant cette fois contre le Pape, leur pouvoir, leur infailibilité, et exigeant de la part du Pape, la même soumission à leur "Église Militante". Le Pape Eugène IV résistera et vaincra finalement au Concile de Florence en 1439, mais avant lui, Jeanne avait résisté et vaincu par son martyre. Plus tard, le Pape Calixte III ouvrira le *Procès en Nullité de Condamnation* qui aboutira à la pleine réhabilitation de Jeanne, en 1456.

Quelques jours plus tard, dans des conditions obscures, elle reprend son habit d'homme, ce qui déclenche le bref procès de *relaps*, c'est-à-dire de rechute dans l'hérésie, qui en deux jours va la conduire au bûcher. Il comprend un unique interrogatoire, le 28 mai, bref et bouleversant, car c'est ici que culmine la contradiction. Ce qui pour les juges est une mortelle rechute est au contraire pour Jeanne le relèvement sauveur après sa chute momentanée du 24 mai. L'essentiel de cet interrogatoire porte sur ses Voix:

« Interroguee se, depuis jeudi, elle a point ouy ses voix:

Respond que ouil.

Interroguee qu'elles luy ont dit:

Respond qu'elles luy ont dit que Dieu luy a mandé, par saintes Katherine et Margarite, la grande pitié de la trayson qu'elle consenty en faisant l'abiuracion et revocacion pour sauver sa vie ; et que elle se dampnoit pour sauver sa vie. (...)

Item dist que, se elle diroit que Dieu ne l'avoit envoyee, elle se dampneroit; que vray est que Dieu l'a envoyee.

Item dist que ses voix luy ont dit depuis que avoit fait grande mauvestié de ce qu'elle avoit fait, de confesser qu'elle n'eust bien fait.

Item dit que de paour du feu elle a dit ce qu'elle a dit.

Interroguee s'elle croist que ses voix soient sainte Marguerite et sainte Katherine :

Respond que ouy, et de Dieu » (PC p. 397-398).

Cette réponse de Jeanne concernant ses voix est désignée dans les trois manuscrits comme *responsio mortifera*, réponse mortelle.

Le lendemain, les juges et assesseurs se réunissent et la condamnent à l'unanimité comme hérétique et relapse, c'est à dire à l'abandon au "bras séculier" pour la brûler (29 mai p. 399-408).

Enfin, le jour suivant, mercredi 30 mai au matin, en la veille de la fête du Saint Sacrement, Jeanne est visitée dans sa prison par l'Evêque Cauchon et quelques assesseurs. Cette visite est racontée dans un document très problématique rédigé une semaine après la mort de Jeanne. C'est *l'information posthume* du 7 juin que les notaires ont recopié à la fin du procès, mais qu'ils ont refusé d'authentifier (p. 416-426). Ce texte sera ensuite utilisé par Cauchon pour dire à l'Eglise et au monde entier que Jeanne avait finalement renié sa mission et ses voix (p. 423-430).

En lui annonçant qu'elle va mourir le jour-même, Cauchon lui dit ces paroles terriblement cruelles:

"Or sa, Jehanne, vous nous aviez tousiours dit que vos voix vous disoient que vous seriés delivree, et vous veez maintenant comme elle vous ont deceue; dites nous maintenant la verité".

A cela, Jeanne a répondu:

"Vraiment, je voy bien qu'elles m'ont deceue" ( p. 419).

Ces paroles de Jeanne que Cauchon interprète comme le reniement des voix sont en réalité l'écho de la parole de Jésus sur la Croix: "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?" (Mt 27, 46).

Jeanne demande de recevoir la Communion, ce que Cauchon accepte, sans doute grâce à cette dernière réponse de Jeanne.

C'est le frère dominicain Martin Ladvenu qui confesse Jeanne et lui donne la communion après ce bref dialogue:

"Tenant l'hostie consacrée dans ses mains, ce frère lui demanda:

Croyez-vous que c'est le Corps du Christ?.

Jeanne répondit:

Oui, et Lui seul peut me libérer; et je demande qu'il me soit donné" (p 420).

Il ne reste à Jeanne que Jésus seul, lorsque les représentants de son Eglise la condamnent et la livrent au bras séculier pour être brûlée.

*Jeanne, martyre de l'Eglise et de la liberté chrétienne*

Le message de Jeanne pour nous aujourd'hui est très fort et très simple : *C'est l'Amour de Jésus et de son Église, vécu de la manière la plus absolue, la plus héroïque*. Je pense que son témoignage, si fort et lumineux, est d'une grande actualité. Jeanne, cette jeune femme laïque, qui représentait d'une manière lumineuse la sainteté de l'Église, a été victime d'un terrible abus de la part de ces prêtres : abus de leur pouvoir ecclésiastique et de leur savoir théologique (leur théologie était devenue idéologie).

A travers cette jeune sainte, dans son cœur si pur, c'était la Lumière du Christ qui venait rencontrer la réalité si douloureuse du péché à l'intérieur de l'Église. Dans la Passion de Jeanne était présente la grande victoire de l'Amour de Jésus.

Le *Procès de Condamnation* est la plus bouleversante confrontation entre la sainteté et le péché à l'intérieur de l'Eglise qui, selon l'expression du Concile Vatican II est *sancta simul et semper purificanda* "en même temps sainte et ayant toujours besoin de purification" (*Lumen Gentium*, n. 8). En Jeanne resplendit la sainteté de l'Eglise face à ses juges qui représentent dramatiquement le péché dans l'Eglise<sup>24</sup>. C'est une confrontation entre le plus beau visage féminin de la sainteté, visage marial et virginal, et un visage masculin endurci dans une forme extrême de cléricisme.

Pour Jeanne, Jésus est toujours à la première place, au premier plan de toute sa vie et de sa vision de l'Eglise et du monde. Pour ses juges, Jésus est à l'arrière-plan, loin derrière leurs ambitions de carrière politique et ecclésiastique. Leur vision est *ecclésiocentrique*, centrée sur l'Eglise qu'ils prétendent représenter, alors que la vision de Jeanne est toujours *christocentrique*. Dans son grand effort pour la Réforme de l'Eglise, notre Pape François insiste beaucoup sur ce risque du cléricisme et de "l'autoréférentialité" ecclésiastique. Selon Benoît XVI, "ces juges sont des théologiens auxquels manquent la charité et l'humilité pour voir chez cette jeune l'action de Dieu".

Jeanne est de façon exceptionnelle martyre, c'est à dire témoin du Mystère de Jésus et de l'Eglise, témoin aussi de la vraie liberté chrétienne dans la fidélité à sa conscience, dans sa résistance héroïque à un extrême abus de pouvoir. La lumière de son martyre vient éclairer de profondes zones de ténèbres dans l'Eglise non pas pour accuser et condamner, mais pour construire, réformer et purifier. Ici encore se vérifie la grande affirmation de saint Paul: "Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé" (Rm 5, 20)<sup>25</sup>.

Lisieux, le 5 février 2025  
Fête de sainte Agathe Vierge et Martyre

---

<sup>24</sup> Ainsi, lors de son pèlerinage à Fatima en 2010, Benoît XVI affirmait: "la plus grande persécution de l'Église ne vient pas de ses ennemis extérieurs, mais naît du péché dans l'Église et que donc l'Église a un besoin profond de ré-apprendre la pénitence, d'accepter la purification (...),mais aussi que les forces du bien sont toujours présentes et que, à la fin, le Seigneur est plus fort que le mal, et pour nous la Vierge est la garantie visible, maternelle, de la bonté de Dieu, qui est toujours la parole ultime dans l'histoire" (*Interview* du 11 mai 2010).

<sup>25</sup> Le Martyre de Jeanne met aussi en lumière une des plus profondes structures de péché dans la chrétienté médiévale qui est cet usage du " bras séculier" pour mettre à mort les hérétiques. C'est la pire alliance des deux pouvoirs, spirituel et temporel, qui va ensuite se prolonger lorsque la chrétienté sera divisée. Ce seront d'un côté les persécutions des catholiques en Angleterre et de l'autre les persécutions des protestants en France. Là encore, il a fallu attendre le Concile Vatican II pour que l'Eglise se prononce clairement et définitivement en faveur de la Liberté Religieuse, et c'est dans cette lumière que Jean-Paul II a voulu solennellement demander pardon pour ces grandes fautes commises dans le passé par des responsables de l'Eglise lors du grand jubilé de l'an 2000. Enfin, la reconnaissance du Martyre ecclésial de Jeanne serait une grande lumière en ce moment où toute l'Eglise est confrontée au scandale des abus commis par des ecclésiastiques.

## Annexe 1

### Catéchèse de Benoît XVI sur Sainte Jeanne d'Arc (Mercredi 26 janvier 2011)

*Chers frères et sœurs,*

Je voudrais aujourd'hui vous parler de Jeanne d'Arc, une jeune sainte de la fin du Moyen-âge, morte à 19 ans, en 1431. Cette sainte française, citée à plusieurs reprises dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, est particulièrement proche de sainte Catherine de Sienne, patronne d'Italie et de l'Europe, dont j'ai parlé dans une récente catéchèse. Ce sont en effet deux jeunes femmes du peuple, laïques et consacrées dans la virginité; deux mystiques engagées non dans le cloître, mais au milieu de la réalité la plus dramatique de l'Eglise et du monde de leur temps. Ce sont peut-être les figures les plus caractéristiques de ces «femmes fortes» qui, à la fin du Moyen-âge, portèrent sans peur la grande lumière de l'Evangile dans les complexes événements de l'histoire. Nous pourrions les rapprocher des saintes femmes qui restèrent sur le Calvaire, à côté de Jésus crucifié et de Marie sa Mère, tandis que les Apôtres avaient fui et que Pierre lui-même l'avait renié trois fois. L'Eglise, à cette époque, vivait la crise profonde du grand schisme d'Occident, qui dura près de 40 ans. Lorsque Catherine de Sienne meurt, en 1380, il y a un Pape et un Antipape; quand Jeanne naît en 1412, il y a un Pape et deux Antipapes. Avec ce déchirement à l'intérieur de l'Eglise, des guerres fratricides continues divisaient les peuples chrétiens d'Europe, la plus dramatique d'entre elles ayant été l'interminable «Guerre de cent ans» entre la France et l'Angleterre.

Jeanne d'Arc ne savait ni lire ni écrire, mais elle peut être connue dans la profondeur de son âme grâce à deux sources d'une valeur historique exceptionnelle: les deux *Procès* qui la concernent. Le premier, le *Procès de condamnation (PC)*, contient la transcription des longs et nombreux interrogatoires de Jeanne durant les derniers mois de sa vie (février-mai 1431), et reporte les paroles mêmes de la sainte. Le second, le *Procès en nullité de la condamnation*, ou de «réhabilitation» (*PN*), contient les dépositions d'environ 120 témoins oculaires de toutes les périodes de sa vie (cf. *Procès de condamnation* de Jeanne d'Arc, 3 vol. et *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, 5 vol., ed. Klincksieck, Paris 1960-1989).

Jeanne naît à Domremy, un petit village à la frontière entre la France et la Lorraine. Ses parents sont des paysans aisés, connus de tous comme d'excellents chrétiens. Elle reçoit d'eux une bonne éducation religieuse, avec une influence importante de la spiritualité du *Nom de Jésus*, enseignée par saint Bernardin de Sienne et répandue en Europe par les franciscains. Au Nom de Jésus est toujours uni le *Nom de Marie* et ainsi, sur un fond de religiosité populaire, la spiritualité de Jeanne est profondément christocentrique et mariale. Depuis l'enfance, elle démontre une grande charité et compassion envers les plus pauvres, les malades et tous les souffrants, dans le contexte dramatique de la guerre.

De ses propres paroles nous apprenons que la vie religieuse de Jeanne mûrit comme expérience mystique à partir de l'âge de 13 ans (*PC*, I, p. 47-48). A travers la «voix» de l'archange saint Michel, Jeanne se sent appelée par le Seigneur à intensifier sa vie chrétienne ainsi qu'à s'engager personnellement pour la libération de son peuple. Sa réponse immédiate, son «oui», est le vœu de virginité, avec un nouvel engagement dans la vie sacramentelle et dans la prière: participation quotidienne à la Messe, confession et communion fréquentes, longs temps de prière silencieuse devant le Crucifix ou l'image de la Vierge. La compassion et l'engagement de la jeune paysanne française face à la souffrance de son peuple sont encore renforcés par son rapport mystique avec Dieu. L'un des aspects les plus originaux de la sainteté de cette jeune fille est précisément ce lien entre l'expérience mystique et la mission politique. Après les années de vie cachée et de maturation intérieure s'ensuivent deux brèves, mais intenses années de sa vie publique: une année d'*action* et une année de *passion*.

Au début de l'année 1429, Jeanne entame son œuvre de libération. Les nombreux témoignages nous montrent cette jeune femme de 17 ans seulement, comme une personne très forte et décidée, capable de convaincre des hommes incertains et découragés. Surmontant tous les obstacles, elle rencontre le Dauphin de France, le futur roi Charles VII, qui à Poitiers la soumet à un examen mené par plusieurs théologiens de l'université. Leur avis est positif: en elle, ils ne voient rien de mal, seulement une bonne chrétienne.

Le 22 mars 1429, Jeanne dicte une importante lettre au roi d'Angleterre et à ses hommes qui assiègent la ville d'Orléans (*ibid.*, p. 221-222). Sa proposition est une véritable paix dans la justice entre les deux peuples chrétiens, à la lumière des noms de Jésus et de Marie, mais elle est rejetée, et Jeanne doit s'engager dans la lutte pour la libération de la ville, qui advient le 8 mai. L'autre moment culminant de son action politique est le couronnement du roi Charles VII à Reims, le 17 juillet 1429. Pendant toute une année, Jeanne vit avec les soldats, accomplissant au milieu d'eux une vraie mission d'évangélisation. Nombreux sont leurs témoignages sur sa bonté, son courage et son extraordinaire pureté. Elle est appelée par tous et elle-même se définit comme «la pucelle», c'est-à-dire la vierge.

La *passion* de Jeanne débute le 23 mai 1430, lorsqu'elle tombe prisonnière entre les mains de ses ennemis. Le 23 décembre, elle est conduite dans la ville de Rouen. C'est là que se déroule le long et dramatique *Procès de condamnation*, qui commence en février 1431 et finit le 30 mai avec le bûcher. C'est un grand procès solennel, présidé par deux juges ecclésiastiques, l'évêque Pierre Cauchon et l'inquisiteur Jean le Maistre, mais en réalité il est entièrement guidé par un groupe nombreux de théologiens de la célèbre université de Paris, qui participent au procès comme assesseurs. Ce sont des ecclésiastiques français qui, ayant fait un choix politique opposé à celui de Jeanne, ont a priori un jugement négatif sur sa personne et sur sa mission. Ce procès est une page bouleversante de l'histoire de la sainteté et également une page éclairante sur le mystère de l'Eglise, qui, selon les paroles du Concile Vatican II, est «à la fois sainte et appelée à se purifier» (LG, n. 8). C'est la rencontre dramatique entre cette sainte et ses juges, qui sont des ecclésiastiques. Jeanne est accusée et jugée par eux, jusqu'à être condamnée comme hérétique et envoyée à la mort terrible sur le bûcher. A la différence des saints théologiens qui avaient illuminé l'université de Paris, comme saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin et le bienheureux Duns Scot, dont j'ai parlé dans plusieurs catéchèses, ces juges sont des théologiens auxquels manquent la charité et l'humilité pour voir chez cette jeune l'action de Dieu. Les paroles de Jésus viennent à l'esprit, selon lesquelles les mystères de Dieu sont révélés à qui possède le cœur des tout-petits, alors qu'ils restent cachés aux sages et aux savants qui n'ont pas d'humilité (cf. *Lc* 10, 21). Ainsi, les juges de Jeanne sont radicalement incapables de la comprendre, de voir la beauté de son âme: ils ne savaient pas qu'ils condamnaient une sainte.

L'appel de Jeanne au jugement du Pape, le 24 mai, est rejeté par le tribunal. Le matin du 30 mai, elle reçoit pour la dernière fois la Communion en prison, et est immédiatement conduite au supplice sur la place du vieux marché. Elle demande à l'un de ses prêtres de tenir devant le bûcher une croix de procession. C'est ainsi qu'elle meurt en regardant Jésus Crucifié et en prononçant plusieurs fois et à haute voix le Nom de Jésus (*PN*, I, p. 457; cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, 435). Environ vingt-cinq ans plus tard, le *Procès de nullité*, ouvert sous l'autorité du Pape Calixte III, se conclut par une sentence solennelle qui déclare nulle sa condamnation (7 juillet 1456; *PN*, II p. 604-610). Ce long procès, qui recueillit les dépositions des témoins et les jugements de nombreux théologiens, tous favorables à Jeanne, met en lumière son innocence et sa parfaite fidélité à l'Eglise. Jeanne d'Arc sera ensuite canonisée par Benoît XV en 1920.

Chers frères et sœurs, le *Nom de Jésus* invoqué par notre sainte jusqu'aux derniers instants de sa vie terrestre, était comme le souffle incessant de son âme, comme le battement de son cœur, le centre de toute sa vie. Le «Mystère de la charité de Jeanne d'Arc», qui avait tant fasciné le poète Charles Péguy, est cet amour total pour Jésus, et pour son prochain en Jésus et pour Jésus. Cette sainte avait compris que l'Amour embrasse toute la réalité de Dieu et de l'homme, du ciel et de la terre, de l'Eglise et du monde. Jésus est toujours à la première place dans sa vie, selon sa belle expression: «Notre Seigneur premier servi» (*PC*, I, p. 228; cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, 223). L'aimer signifie toujours obéir à sa volonté. Elle affirme avec une totale confiance et abandon: «Je m'en remets à Dieu mon créateur, je l'aime de tout mon cœur» (*ibid.*, p. 337). Avec le vœu de virginité, Jeanne consacre de manière exclusive toute sa personne à l'unique Amour de Jésus: c'est «la promesse qu'elle a faite à Notre Seigneur de bien garder sa virginité de corps et d'âme» (*ibid.*, p. 149-150). La virginité de l'âme est l'*état de grâce*, valeur suprême, pour elle plus précieuse que la vie: c'est un don de Dieu qui doit être reçu et conservé avec humilité et confiance. L'un des textes les plus connus du premier *Procès* concerne précisément cela: «Interrogée si elle sait d'être en la grâce de Dieu, elle répond: "Si je n'y suis, Dieu m'y veuille mettre; et si j'y suis, Dieu m'y veuille tenir"» (*ibid.*, p. 62; cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, 2005).

Notre sainte vit la prière sous la forme d'un dialogue permanent avec le Seigneur, qui illumine également son dialogue avec les juges et lui apporte la paix et la sécurité. Elle demande avec confiance: «Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révélez comment je dois répondre à ces gens d'Eglise» (*ibid.*, p. 252). Jésus est contemplé par Jeanne comme le «Roi du Ciel et de la Terre». Ainsi, sur son étendard, Jeanne fait peindre l'image de «Notre Seigneur tenant le monde» (*ibid.*, p. 172): icône de sa mission politique. La libération de son peuple est une œuvre de justice humaine, que Jeanne accomplit dans la charité, par amour de Jésus. Elle est un bel exemple de sainteté pour les laïcs engagés dans la vie politique, en particulier dans les situations les plus difficiles. La foi est la lumière qui guide chaque choix, comme témoignera, un siècle plus tard, un autre grand saint, l'anglais Thomas More. En Jésus, Jeanne contemple également toute la réalité de l'Eglise, l'«Eglise triomphante» du Ciel, comme l'«Eglise militante» de la terre. Selon ses paroles, «c'est tout un de Notre Seigneur et de l'Eglise» (*ibid.*, p. 166). Cette affirmation, citée dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* (n. 795), possède un caractère vraiment héroïque dans le contexte du *Procès de condamnation*, face à ses juges, hommes d'Eglise, qui la persécutèrent et la condamnèrent. Dans l'Amour de Jésus, Jeanne trouve la force d'aimer l'Eglise jusqu'à la fin, même au moment de sa condamnation.

J'ai plaisir à rappeler que sainte Jeanne d'Arc a eu une profonde influence sur une jeune sainte de l'époque moderne: sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Dans une vie complètement différente, passée dans la clôture, la carmélite de Lisieux se sentait très proche de Jeanne, vivant au cœur de l'Eglise et participant aux souffrances du Christ pour le salut du monde. L'Eglise les a réunies comme patronnes de la France, après la Vierge Marie. Sainte Thérèse avait exprimé son désir de mourir comme Jeanne, en prononçant le Nom de Jésus (*Manuscrit B, 3r*), et elle était animée par le même grand amour envers Jésus et son prochain, vécu dans la virginité consacrée.

Chers frères et sœurs, avec son témoignage lumineux, sainte Jeanne d'Arc nous invite à un haut degré de la vie chrétienne: faire de la prière le fil conducteur de nos journées; avoir pleinement confiance en accomplissant la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit; vivre la charité sans favoritismes, sans limite et en puisant, comme elle, dans l'Amour de Jésus un profond amour pour l'Eglise. Merci.

## Annexe 2

### Le problème théologique de la Soumission à l'Eglise Militante dans le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc

